

Image not found or type unknown



## Facturation enlèvement déchets et encombrants d'un autre locataire?

Par **cathy22000**, le **12/02/2010** à **17:50**

Bonjour,  
je suis locataire HLM.  
Une note affichée dans mon hall d'entrée m'informe que si des déchets ou encombrants trainent dans les parties communes, c'est l'ensemble des locataires qui paie l'enlèvement. Existe t il une loi qui autorise à faire payer un locataire l'enlèvement des déchets d'un autre locataire ?  
dans l'attente de vous lire,  
cathy 22000

Par **claudio**, le **04/05/2010** à **11:27**

pour répondre à ta question ,tout d'abord je suppose que tu habites saint briec et que tu fais partie des locataires de terre et baie habitat

la facturation des encombrants n'est pas légale car ce n'est pas assimilés aux ordures ménagères, ce système de facturation est une nouvelle mesure du directeur général pour faire rentrer de l'argent dans les caisses

pour plus de renseignements tu peux me joindre au 0662011174 car je suis administrateur de terre et baie au titre de la défense du locataire

à plus